

Observations du Conseil de Surveillance

En application de la loi, le Conseil de Surveillance est appelé à présenter à l'Assemblée Générale ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance a été régulièrement tenu informé par le Directoire de la marche des affaires et de l'activité de notre société et de son Groupe, et a été en mesure de procéder, dans le cadre de sa mission de contrôle, aux vérifications qu'il a jugées nécessaires.

Le rapport général des Commissaires aux comptes n'appelle pas d'observation de notre part.

Dans une année 2016 très positive, durant laquelle toutes les enseignes ont enregistré une bonne dynamique de leur activité, le Groupe a réalisé une progression de son résultat et a renforcé sa structure financière.

En conséquence, le Conseil de Surveillance est favorable à la proposition du Directoire de fixer le montant du dividende à 2,20 € par action.

Le Conseil de Surveillance demande à l'Assemblée d'adopter les résolutions qui lui sont présentées par le Directoire.

Dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire, un avis sur les rémunérations dues ou attribuées au Directoire sur l'exercice 2016 est soumis aux actionnaires, ainsi que l'approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2017.

L'autorisation au Directoire de procéder à l'achat d'actions de la société est sollicitée, ainsi que celle, relevant de l'Assemblée Générale Extraordinaire, d'annuler les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Enfin, la modification des articles 24 à 27, afin de prévoir la nomination de membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés, est soumise à l'Assemblée Générale.

Le Conseil de Surveillance, au nom des actionnaires, tient à saluer l'engagement, le professionnalisme et la remarquable efficacité de l'ensemble des collaborateurs du Groupe SAMSE.

Il remercie tous les clients pour leur attachement et leur fidélité.